



## Heures supplémentaires contrat CDI et provisoire CDI qui dure ...

Par **MICALLEF**, le **12/02/2009** à **09:55**

Bonjour, J'ai travaillé 6H50 par jour 5 jours sur sept avec un CDI à mi-temps (75H83) le matin 3H50 et l'après midi 3H avec un CDI provisoire qu'il me faisait signer tous les mois pendant 1 an. Ma question est : est-ce que je dois être payée en heures supplémentaire à partir d'1/10ème de mon contrat initial ou est-ce normal d'être payée au même taux horaires sur mes 6H50. j'ai réclamé à mon employeur les heures sup et voici la réponse : Nous vous précisons qu'en l'état de la signature de plusieurs avenants provisoires augmentant temporairement la durée du travail, nous ne pouvons donner suite à votre demande. Ce qui me gêne c'est le provisoires qui à duré 1 an. Merci de bien vouloir m'aider, car la différence serait de 1500 euros et par les temps qui court ce n'est pas négligeable